

RESOLUTION GENERALE 11eme CONGRES UD FO 94 - 27 JUIN 2019

Le 11ème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE du Val de Marne s'est tenu le 27 juin 2019 à Créteil sous la présidence de **Yves VEYRIER** devant plus de 244 délégués et congressistes à la Maison départementale des Syndicats M Germa.

Dans le contexte actuel du désaveu des organisations syndicales par ce gouvernement MACRON ramenées à des corps intermédiaires, les **syndicats confédérés FORCE OUVRIERE** constituant **l'Union du Val de Marne**, tiennent à réaffirmer solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des Gouvernements, de tous les partis politiques, des groupes philosophiques ou religieux, et, d'une façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Le syndicat ne saurait être considéré comme corps intermédiaire mais un outil de la lutte des classes pour de meilleures conditions de vie et de travail porté par les revendications définies par ses mandants.

Echaudé par les ordonnances Macron, toute méthode de concertation passée ou actuelle tend à légitimer les contres-réformes du gouvernement par la présence ou la participation des organisations syndicales sans pour autant prendre en compte leurs revendications, et participerait alors à l'intégration du syndicat .

Le **Congrès** rappelle ainsi sa fidélité aux idéaux qui ont inspiré le mouvement ouvrier depuis 1895, visant à influencer son action et son orientation, dans le cadre de la loi WALDECK-ROUSSEAU de 1884, fixant les rôles et les missions des syndicats exclusivement à l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles et ce, plus généralement énoncé dans le cadre de la charte d'Amiens de 1906 : liberté et indépendance syndicale..

Face à la regression sociale, défendre l'emploi, un vrai contrat , un vrai travail, un vrai salaire, le cdi

Le libéralisme économique dictée par les directives et les orientations de l'Union Européenne, repris par les gouvernements successifs, érode le plein emploi et le Code du travail tel que le conçoit FORCE OUVRIERE, un vrai contrat , un vrai travail, un vrai salaire, le cdi à temps plein.

Les pouvoirs publics sont tentés de réduire les indicateurs du chômage mais le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues augmente en Val de Marne jusqu'à 116 550 personnes.

Certes la politique des grands travaux , Grand Paris Express avec la **ligne 15 Sud** et les Jeux olympiques de 2024 doivent générer des milliers emplois, mais encore faut-il que ces derniers soient formés et valorisés sans rechercher le dumping social. Aussi le **Congrès** demande un suivi particulier de ses grands travaux dans le respect du Code du travail et du repos dominical tout comme le contrôle des aides publiques type CICE et autres.

Il en est de même avec le classement récent en zone commerciale de Creteil soleil et Thiais Belle epine où le chantage à l'emploi est inadmissible pour les salariés qui refuseraient le travail dominical forcé. Aussi le **Congrès** rejette toute forme de précarité et de paupérisation des travailleurs pauvres .

Le VAL DE MARNE a perdu son tissu industriel, supplanté par le tertiaire banques et assurances mais conserve deux atouts majeurs, le pôle aéroportuaire d'ORLY et la plate forme de RUNGIS MIN. La perte d'emplois n'est pas compensée au regard par exemple de la désintégration et du plan de suppression d'emploi (1445 postes) au Crédit Foncier de Charenton le pont, réintégré vers sa maison mère BPCE.

Le **Congrès** réfute toute exploitation de travailleurs sans papiers, véritable atteinte à la dignité des personnes, qui doivent pouvoir intégrer et s'insérer dans la société et le monde du travail.

Enfin devant les effets des lois Travail 1 et 2 apportant plus de souplesse à l'entreprise et réduisant les moyens des syndicats et élus du personnel, FORCE OUVRIERE 94 continuera d'agir pour le respect des droits et du code du travail par des créations d'emplois dans le cadre des conventions collectives nationales. Cela passe nécessairement par l'exigence de **l'abrogation des lois travail, anti sociales, et ordonnances Macron** que le **Congrès** réaffirme.

Contre l'austérité, augmenter les salaires et le pouvoir d'achat

Les derniers mouvements sociaux comme des retraités contre la hausse de leur csg, démontrent la nécessité d'augmenter les salaires, pensions et retraites comme les minima sociaux, et ce au rythme de l'inflation des prix. En effet les richesses du capital tout comme le CAC 40 le montre, ne cessent de croître au détriment de la redistribution des richesses aux travailleurs sous forme prioritaire d'augmentation générale des salaires. La fiscalité directe ou indirecte n'a jamais été aussi forte, avec un déficit public de 2.5% mais une dette portée à 2 315 Mds.

Il est utopique et illusoire de faire croire que l'intéressement ou la participation soient la seule réponse aux revendications salariales, même si la prime Macron est une bouée salariale dans ce contexte de hausses des loyers et charges, de l'énergie, du pétrole et des transports, de l'alimentation, baisse des apl.

De tout temps, le **Congrès des syndicats FORCE OUVRIERE du Val de Marne** rejette toute individualisation des rémunérations, prime de fonction et de résultat, prime de mérite dans le public telle que le projet de transformation de la fonction publique le prévoit, intéressement, participation, actionnariat ou autre.

A ce titre, le **Congrès** revendique, plus que jamais, une véritable politique de relance de la consommation donc de la croissance, par l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, des allocations et minima sociaux et du dégel de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Préserver notre Protection Sociale collective solidaire et égalitaire

Au travers des lois de financement de la sécurité sociale successives (LFSS), l'Etat prend de plus en plus la main sur notre système de protection sociale ; avec les ressources fiscales, la csg, et la suppression de la cotisation maladie, l'étatisation du système est à son comble, loin de la notion du salaire différé, propriété du salarié cotisant, que défend FORCE OUVRIERE.

Cette casse systématique de notre système solidaire de protection sociale est accentuée avec l'adoption de Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) déclinées en Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG) dans les caisses locales que FORCE OUVRIERE, conseillers et administrateurs ne sauraient voter dans les budgets réducteurs des caisses.

Aussi le **Congrès** se félicite d'une attention particulière portée sur les commissions de recours amiable (CRA) et Commissions Sociales, Commissions des pénalités seuls acteurs d'écoute des réclamations et recours des assurés et allocataires.

Le **Congrès** soutient en ce sens le combat des personnels des organismes sociaux contre la suppressions d'emploi, et la remise en cause de leurs convention collective et classifications.

Le **Congrès** de l'Union du Val de Marne exige le respect des principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945 où l'assuré social reçoit en fonction de ses besoins et cotise selon ses ressources. Il revendique la suppression des exonérations de cotisations partonales (réduites de moitié pour la cotisation patronale maladie).

Après la journée solidarité imposée, le Congrès rejette l'idée d'une seconde journée de travail forcé et gratuit ; ce risque dépendance doit être géré par l'institution elle même assurant la solidarité entre salariés et générations, avec un accès aux soins de qualité, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ou leur lieu de résidence. et le renforcement des EHPAD avec les moyens humains nécessaires.

En matière d'Allocations familiales, le **Congrès** rappelle le sens des prestations sociales ou familiales en direction des familles sans devenir un paramètre fiscal, en ce sens les CAF ne sont pas un prestataire de services pour le compte de l'Etat, RSA , PMA, etc..

Face aux perspectives de suppressions d'emploi prévus aux CPG, le Congrès exige en ce sens, que tous les effectifs soient maintenus pour permettre des conditions de travail normales pour les personnels et un service public de qualité comprenant l'accueil de tous allocataires , avec ou sans rdv, et le traitement des dossiers dans les délais prescrits.

Concernant l'Assurance Chômage , le **Congrès** dénonce la note de cadrage du Gouvernement de rechercher 3.9 Mds d'économie qui a fait échoué par avance la négociation paritaire et permis alors la reprise en main de la convention par l'Etat : durcissement des conditions d'indemnisation, d'ouverture des droits, allongement de la durée de rechargement des droits, dégressivité pour les cadres , pressions sur les précaires une seconde fois sanctionnés dans leur calcul indemnitaire...

Beaucoup trop de chômeurs font des allers retours entre les catégories de demandeurs d'emploi sans trouver un réel cdi à temps plein.

Comme la confédération FO pilier de l'assurance chômage dès sa création, le **Congrès FO des syndicats du Val de Marne** conteste l'ensemble des mesures gouvernementales comme le procès portée aux salariés précaires victimes de la double peine, sans emploi durable et moins indemnisé.

Ni la réduction des droits, ni la dégressivité ne résoudront le chômage et la précarité. Le régime d'assurance chômage autour de pôle emploi et de l'unedic doit demeurer dans le giron des acteurs patronaux et syndicaux, avec le maintien du personnel, des agences et du suivi des demandeurs d'emploi sans tomber dans l'excès de sanctions et de contrôle..

Par ailleurs il convient de sauvegarder le recours amiable au travers des instances paritaires régionales ou territoriales (IPR/IPT) à même d'examiner les réclamations des demandeurs d'emploi , de limiter les radiations ou accorder des remises de dette selon leur bonne foi et situation économique et sociale.

Le Congrès réaffirme son attachement au principe de l'égalité des droits qui permet un accès effectif à l'emploi des personnes handicapés.

Sauvegarder nos retraites et notre système par répartition

Ce sera le prochain combat essentiel afin de sauvegarder notre système par répartition, et nos 42 régimes spécifiques dont celui de la fonction publique .

Non seulement le gouvernement veut supprimer nos 42 régimes mais il se prépare, par un tour de passe passe, à relever à 64 ans l'âge de départ effectif de fait en instaurant une décote dissuasive, par le biais de la loi de financement de la sécurité sociale qui sera votée à l'automne avant même que la loi sur la réforme des retraites ne soit présentée au Parlement.

Dans cette optique, il n'est pas question d'accepter une retraite dans un régime universel à points à la merci des politiques publiques annuelles et des déficits de l'Etat qui ne manqueront pas de faire un réajustement du point. Il n'est pas question d'accepter le tour de passe du gouvernement qui conduit à la retraite à 64 ans.

Un système universel en points fera référence par ailleurs à l'intégralité des carrières et non plus aux 25 meilleures années pour le privé ou aux 6 derniers mois pour la fonction publique. Un régime en points servira donc mécaniquement une pension inférieure à ce qu'elle aurait été avec les régimes existants.

Aussi le **Congrès des syndicats FO 94** réitère son opposition à ce régime universel par points qui à l'évidence conduira à un recul des droits et du niveau des pensions et retraites de l'ordre de 30% puisque assise sur toute sa carrière. Le **Congrès** revendique alors:

- le maintien du système de retraites par répartition,
- le refus d'un régime universel à points,
- non à la décote dissuasive et à la retraite à 64 ans.
- le maintien des 42 régimes et statuts spécifiques, dont le code des pensions civiles et militaires
- le maintien des dispositifs de solidarité et leurs droits (pensions de réversion, orphelin..)

Concernant la pénibilité en général, le Congrès revendique le maintien du congé de fin d'activité pour les transports (CFA) tout comme un départ anticipé avant l'âge légal de retraite pour travaux pénibles pour l'ensemble des salariés ou le service actif pour les fonctionnaires.

Soutenir le logement

Le **Congrès** exige le maintien et le renforcement du logement social par la création de constructions nouvelles, le soutien au financement de l'Action Logement (1% patronal) avec la contribution participative des entreprises à l'effort de construction (PEEC) au travers d'Action Logement et ce, sans contribution ou ponction excessive de l'Etat.

Le **Congrès** rejette ainsi le diktat et la main mise économique de l'Etat par sa mise à contribution financière pour la politique gouvernementale en matière de logement supportés tant sur Action Logement que les OPHLM.

Répondre aux 700 000 demandes de franciliens ou près de 70 000 val de marnais, nécessite un plan de relance ambitieux du logement social, logement intermédiaire, et des aides à la pierre.

Le **Congrès** exige que soient favorisées les aides au logement par un relèvement des plafonds d'accès au logement social ou allocations logement. Le Congrès exige la suppression des surloyers et le retour du droit au maintien dans les lieux quels que soient les ressources et l'âge du locataire.

Défendre les transports

Le **Congrès** prend acte du Grand Paris Express et du début des travaux de la ligne 15 sud, ligne transversale d'est en ouest de Cachan/Arcueil à Fontenay mais il demande le respect du calendrier de mise en oeuvre pour 2025 car les salariés prétendent à une amélioration de la desserte en transports en commun ; cela va de pair avec le prolongement de la ligne 14 sud à Orly dont la mise en service est prévue en 2024, investissements qui amélioreront l'environnement climatique francilien à condition de respecter les budgets.

Contre ce dérèglement environnemental, des pistes alternatives existent tels le transport fluvial avec le port autonome de Bonneuil, la zone de ferroutage de Valenton /Vsg., le maintien du train ferroviaire des primeurs fruits et légumes entre Perpignan et Rungis min,

Dans ce contexte, le **Congrès** exige la revalorisation et la généralisation de la prime transports et une aide accrue aux solutions alternatives du remplacement des véhicules polluants, tout comme le développement des transports collectifs autour de la RATP et de la SNCF, livrée prochainement à une concurrence européenne.

De plus avec la loi Pacte et ses diverses mesures, le **Congrès** dénonce le projet de privatisation d'Aéroports de Paris, la privatisation de la FDJ, qui doivent demeurer dans le giron de l'Etat et du service public.

Garantir le Service Public républicain et renforcer la Fonction Publique

Le **Congrès de l'Union du Val de Marne** s'insurge de l'intensification des attaques contre les services publics tant dans leur affaiblissement de moyens, suppressions de 120 000 fonctionnaires que par la transformation de la fonction publique en une entreprise marchande.

Déjà frappé considérablement par les réformes successives de l'Etat, RGGP, MAPTAM, Notre...le **Congrès** condamne le principe comptable d'ajustement du budget de l'Etat au travers du coût et la réduction des services publics (CAP 2022, suppression d'emploi, gel du point d'indice...). Défendre le service public républicain, exige en tout point du territoire un accès au service public digne de ce nom, loin des Maisons France Service multi tâches.

Dans les **hôpitaux**, les services d'urgence rencontrent des conditions difficiles et pénibles d'exercice de l'accueil des patients, un niveau d'agressivité et d'incivilité porté contre les personnels soignants avec un manque flagrant de moyens et de reconnaissance. Le Congrès fait sienne et soutient leurs revendications pour un meilleur service public de l'hôpital : plus d'effectifs, 10 000 équivalents temps plein, zéro hospitalisation sur les brancards, aucune fermeture de SAMU, prime de 300 euros mensuels nets en reconnaissance de la pénibilité.

Le **Congrès** est par ailleurs opposé à la réorganisation de l'AP HP visant au démantèlement de son unicité, et dans son ensemble au plan de transformation du système de santé de Mme A. BUZIN : déclassement de 500 à 600 hôpitaux de proximité, accélération

des fusions des établissements hospitaliers au sein des GHT, mutualisation des services, suppressions de services et de lits, mobilité forcée pour les personnels, externalisation et privatisation de services (blanchisserie, nettoyage, crèche...) .

En Val de Marne , l'exemple de l'aphp E ROUX à Limeil est éloquent : fermeture de 150 lits de gériatrie en soins de long séjour pour un projet spéculatif immobilier où survivrait seuls 240 lits sur les 390 actuels dans un nouveau bâtiment.

Par ailleurs, le Congrès dénonce la réorganisation de la dgfp avec la suppression des **centres des finances publiques** du Val de Marne (34 fermetures d'ici 2022 :13 municipales, 4 hospitalières regroupées en une seule, une hlm, 5 service impôts particuliers (sip), 5 sce impôts aux entreprises (sie) , transfert trésorerie amendes à ivry) déjà impactée par les coupes budgétaires et le prélèvement de l'impôt à la source , la réorganisation/fusion d'une partie de la **DIRECCTE** avec la Cohésion Sociale dans une autre direction pour l'insertion et la cohésion sociale et la remise en cause des congés bonifiés.

Le Congrès revendique que soit garanti le service public de sécurité sur le département, que soit pallié le manque d'effectifs, l'arrêt de la mutualisation des commissariats, que la police Nationale puisse avoir les moyens afin d'assurer la sécurité pour les Val-de-Marnais.

Avec la **loi de transformation de la fonction publique**, les orientations gouvernementales conduiront à un démantèlement des services publics et des statuts Etat, territorial, hospitalier et une atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public, garantissant le service rendu aux citoyens.

Aussi le Congrès réfute le recours systématique préconisé par ce Gouvernement à la contractualisation et exige l'intégration des agents contractuels dans le statut général de la fonction publique .

Il en est ainsi de la défense de **l'école publique**, républicaine et laïque, de l'éducation nationale où FORCE OUVRIERE exige: le respect du principe des valeurs républicaines, école publique/fonds publics, école privée/fonds privés, mais aussi rejette tout principe de territorialisation de l'école livrée aux municipalités.

De projet en projet, rythmes solaires, école de la confiance, cités éducatives...il faut mettre un coup d'arrêt à cette politique de déréglementation, de précarisation, de privatisation de l'école et de ses enseignants.

Le congrès exige le retrait de la réforme BLANQUER, outil destructeur de l'école primaire avec les collègues, l'abrogation de la réforme des collèges et lycées avec un baccalauréat maison selon l'établissement et un contrôle continu , de la réforme universitaire PARCOURSUP et la loi ORE avec un fléchage des étudiants, l'abandon des cités éducatives à champigny/chennevieres/Ville st georges/orly/creteil, le maintien du statut national des professeurs des écoles dans le cadre du statut général de la fonction publique, l'arrêt de tous regroupements d'école et l'ouverture immédiate de classes nécessaires pour accueillir les enfants, le maintien des diplômes nationaux fondés sur des épreuves nationales, anonymes et terminales, diplômes reconnus de par les conventions collectives nationales..

Le Congrès revendique la création d'un véritable statut de fonctionnaire d'Etat pour les AESH (auxiliaire de vie scolaire des élèves porteurs de handicap) avec un vrai salaire et une vraie formation.

Le Congrès rejette tout principe de territorialisation , mutualisation, privatisation ou délégation de service, destructeurs du service public et des emplois.

Conclusion

Avec les élections des CSE, le renforcement du syndicat est une opportunité à présenter plus de listes et répondre ainsi à la syndicalisation, l'adhésion et la confiance des salariés sont les seuls moyens à poursuivre la réelle défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés, actifs et retraités, demandeurs d'emploi, fonctionnaires et agents publics, par une organisation libre, déterminée et indépendante.

L'action syndicale ne se formate pas, elle exige la liberté de s'organiser, la liberté de désigner son délégué syndical, ou de présenter librement ses listes de candidats , la liberté de négocier, la liberté d'agir, de manifester et de revendiquer .

Le CONGRES réaffirme toute l'importance d'un mouvement syndical fort, libre et indépendant pour assurer la défense des intérêts matériels et moraux particuliers des salariés.

Le Congrès invite l'ensemble des syndicats à mettre tout en oeuvre pour combattre la contre réforme systémique des retraites à venir et à engager dès maintenant la préparation du 21 septembre , une première étape de mobilisation et de démonstration que les salariés et fonctionnaires rejettent massivement la retraite universelle à points, pour préparer la grève d'ensemble pour obtenir le retrait du projet Macron Delevoye de régime universel par point et de retraite à 64 ans, Le Congrès invite les syndicats et sections, unions locales à relayer l'expression syndicale confédérale, régionale et départementale, à tenir des assemblées générales, seuls moyens de mobiliser et construire le rapport de force.

Le 11 ème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Confederes FORCE OUVRIERE du Val de Marne appelle tous les salariés, les retraités et les travailleurs privés d'emploi, à rejoindre et renforcer FORCE OUVRIERE, afin de lutter efficacement pour conserver ou retrouver leur dignité, imposer le respect de leurs droits dans le monde du travail et garantir l'avenir de la protection sociale collective comme du service public.

Créteil le 27 juin 2019-adopté à l'unanimité